

COMMUNE DE JUSSAC

**délibération :
D2024_1_7**

SEANCE DU 21 MARS 2024

Nombre de conseillers en
exercice : 19

L' an deux mille vingt quatre, le jeudi 21 mars à 20 h 00, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle du Conseil Municipal - Mairie, sous la présidence de Monsieur RODIER Jean-François, Le Maire.

Présents : 13

Date de convocation du : 15 Mars 2024

Votants : 13

Présents : Monsieur ARNAL André, Madame BASTIEN Joëlle, Madame CLUSE Nathalie, Madame FOUSSAT Françoise, Madame GANE Cécile, Monsieur LACROIX Michel, Madame LINARD Danielle, Madame MALHERBES Caroline, Madame PRADEL Céline, Monsieur RODIER Jean-François, Monsieur VIOLLE Willy, Madame DELHOSTAL Anne, Monsieur PRIVAT Jean

**Objet : Mise à disposition
du matériel communautaire**

Absent(s) : Monsieur ROFFY Jacques

Excusé(s) : Monsieur ANDRE Jean-Luc, Madame COLOMB Yvette, Monsieur GRAFFOILLERE Pierrick, Monsieur SCIORETO Cyrille, Monsieur ROUX Hervé

Secrétaire de Séance : Monsieur Jean PRIVAT

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que dans le cadre de la mise en oeuvre de sa politique en faveur du tourisme, la CABA met - à titre gracieux - du matériel communautaire à la disposition des communes et des organismes locaux, lorsqu'ils organisent des manifestations sur le territoire de la CABA, ou des manifestations extérieures concourant à la mise en valeur du territoire communautaire.

Ce matériel est constitué de :

- Chapiteaux 8 m x 5 m
- Tables (hors période d'ouverture des campings communautaires)
- Grilles d'exposition
- Chaises pliantes ou empilables (hors période d'ouverture des campings communautaires)
- Pupitre
- Plots béton (2.5 tonnes)

La commune de Jussac et les associations communales organisant de multiples manifestations pourraient solliciter ce service de mutualisation.

Monsieur le Maire précise que ledit matériel peut être mis à disposition selon les conditions énumérées dans la convention de mise à disposition du matériel communautaire à titre gratuit joint en annexe.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **APPROUVE** le recours au matériel communautaire à titre gracieux,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention ayant pour objet l'organisation et la gestion de la mise à disposition du matériel communautaire à titre gratuit et tout document nécessaire à l'affaire.

Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Jean-François RODIER